

LE P'TIT VOULXOIS

Bulletin municipal n°65 décembre 2013



FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES METIERS 2013 P.21

Nouveau permis P.7



100 ans ! p. 11



Voirie. p.12



Noël 2013 p.14



Qr Site mobile



SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

3

Statistiques INSEE
SIRMOTOM - Informations
Numéros d'urgence - La lettre d'Etat : nouveau permis 2013
Comptes communaux - Recensement
Elections municipales 2014
Incivisme
FDFR77 - Mme Grais a cent ans

ACTION MUNICIPALE

12

Voirie - Eclairage
Assainissement - Eau potable
Fête de Noël - Repas CCAS
Harleys et customs à Voulx

VIE ASSOCIATIVE

16

La renaissance Vouloise
Dakaïto Ryu
Amicale du Bocage
Tao
Association pour le don de sang bénévole
Les Jardins de l'Orvanne

COMMUNAUTÉ C.C.B.G

21

Forum des Associations et des Métiers 2013
Animateur sportif

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi 9h00 - 12h30
mardi 9h00 - 12h30
mercredi 9h00 - 12h30
jeudi 9h00 - 12h30
vendredi 9h00 - 12h30
et 16h00 - 19h00
samedi matin 10h00 - 12h30
7-9 rue Grande 77940 Voulx
☎ : 01.64.31.91.41
📠 : 01.64.31.04.64



EDITION : MUNICIPALITE DE VOULX

responsable de publication : Nicolas Bolze
Rédacteurs : Gérard Allain - Pascale Begault - Christophe Chaudron - Nicolas Bolze - Sylvie Latkovic - Valéry Tissot - Associations voulxoises
Comité de relecture : Josiane Parisot - Marie-Noëlle Timbert
Conception graphique : Service communication de la ville de Voulx
Crédit photos : Service Communication de la ville de Voulx - Françoise Tourte - Associations
Impression : Imprimerie du confluent 6 ave du Mar. De Lattre de Tassigny 77130 Montereau

EDITO

du Maire



ELECTIONS MUNICIPALES 2014 :

UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

L'été a été riche en événements cette année encore, mais il en est un qui m'a personnellement touché et fait plaisir, je veux parler de l'anniversaire de Mme Grais

Georgette qui a fêté ses 100 ans le 17 aout dernier à la maison de retraite de Voulx. Mme Grais est née le 17 aout 1913 à la maison familiale de Voulx et n'a jamais quitté notre commune. C'est donc tout naturellement entourée de ses enfants et petits enfants qu'elle a soufflé ses cent bougies ce 17 aout.

Vous le savez, la fin du mandat approche et nous nous retrouverons le 23 mars 2014 devant les urnes avec un tout nouveau mode de scrutin. En effet, depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants.

Les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Le panachage n'est donc plus d'actualité, de même que la possibilité de suppression de noms sur les listes. La parité homme femme devient obligatoire.

A titre d'exemple, pour notre commune qui compte 19 Conseillers, il y aura obligatoirement 9 Hommes et 9 femmes, Sachant que l'éventuel candidat au poste de Maire n'est pas comptabilisé dans le calcul.

Pour ma part, je me représente aux élections municipales de mars 2014 pour continuer le travail engagé avec une équipe recomposée et répondant à cette nouvelle loi.

Notre bilan est positif et tous nos engagements de campagne ont été respectés. Nos réalisations sont même allées au-delà de notre programme, tout en mettant un point d'honneur à ne jamais augmenter les taxes communales.

Une gestion financière remarquable et rigoureuse qui nous a permis d'obtenir la note de 17,1 sur 20 par le trésor public, sachant que la note moyenne pour l'ensemble des communes de notre département est de 16.

Ce résultat est le fruit du travail des élus mais aussi des services administratifs et comptables de notre commune et je pense en particulier à notre secrétaire de Mairie que je félicite.

J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des associations pour leur dévouement auprès de la population voulxoise et intercommunale.

Je n'oublie pas nos artisans et nos commerçants qui doivent maintenir leur affaire à flot dans un contexte particulièrement difficile, et bien sûr l'ensemble des pompiers de la caserne de Voulx et les gendarmes de Lorrez-le-Bocage pour leur engagement.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le 18 janvier à 16h00 à la salle des fêtes pour les vœux annuels.

Nicolas BOLZE



STATISTIQUES INSEE

CHIFFRES CLES

MISE A JOUR DU 23 OCTOBRE 2012

REVENUS - NIVEAU DE VIE - PATRIMOINE

Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

	2009	2008(1)	2007(1)	2006(1)
ENSEMBLE DE FOYERS FISCAUX	977	1 002	1 016	1 016
Revenu net déclaré (K euros)	21 815	22 585	22 427	21 854
Revenu net déclaré moyen (euros)	22 328	22 540	22 074	21 510
Impôt moyen (euros)	1 169	1 205	1 210	1 064
FOYERS FISCAUX IMPOSABLES	532	544	522	529
Proportion en %	54,5	54,3	51,4	52,1
Revenu net déclaré (K euros)	17 455	18 134	17 519	17 056
Revenu net déclaré moyen (euros)	32 810	33 334	33 562	32 242
FOYERS FISCAUX NON IMPOSABLES	445	458	494	487
Proportion en %	45,5	45,7	48,6	47,9
Revenu net déclaré (K euros)	4 360	4 451	4 908	4 798
Revenu net déclaré moyen (euros)	9 797	9 719	9 935	9 852

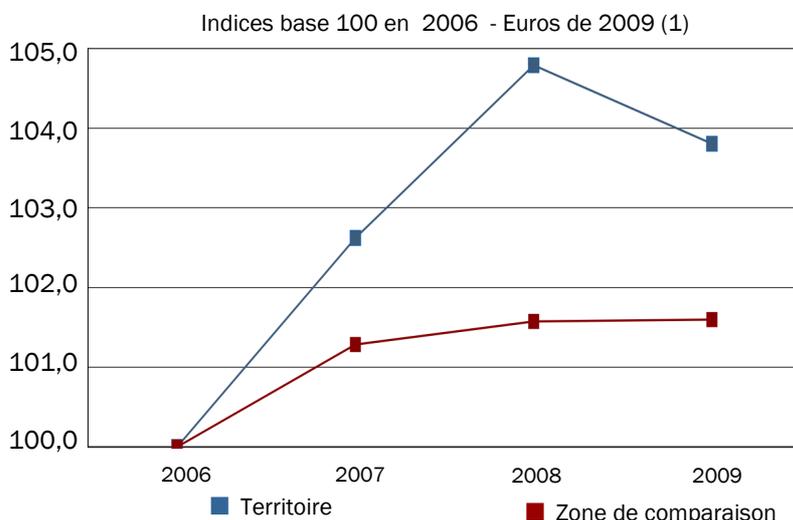
(1) : les valeurs des années antérieures à 2009 sont exprimées en euros constants de 2009
Sources : Insee, DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Ménages fiscaux et distribution des revenus

Évolution du revenu net déclaré moyen - Ensemble des foyers fiscaux

	2010
Nombre de ménages fiscaux	732
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 758,5
Médiane des revenus déclarés en euros par unité de consommation	19 729

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.



(1) : les valeurs des années antérieures à 2009 sont exprimées en euros constants de 2009

Sources : Insee, DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

PROCHAIN NUMERO : Diplômes et Formations

INFORMATIONS MUNICIPALES

SIRMOTOM

CALENDRIER DES COLLECTES 2013 - VOULX

J	L		7	14	21	28
A	M	1	8	15	22	29
N	M	2	9	16	23	30
V	J	3	10	17	24	31
I	V	4	11	18	25	
E	S	5	12	19	26	
R	D	6	13	20	27	

F	L		4	11	18	25
E	M		5	12	19	26
V	M		6	13	20	27
R	J		7	14	21	28
I	V	1	8	15	22	
E	S	2	9	16	23	
R	D	3	10	17	24	

M	L		4	11	18	25
A	M		5	12	19	26
R	M		6	13	20	27
S	J		7	14	21	28
E	V	1	8	15	22	29
N	S	2	9	16	23	30
O	D	3	10	17	24	31

A	L	1	8	15	22	29
V	M	2	9	16	23	30
R	M	3	10	17	24	
I	J	4	11	18	25	
L	V	5	12	19	26	
	S	6	13	20	27	
	D	7	14	21	28	

M	L		6	13	20	27
A	M		7	14	21	28
R	M	1	8	15	22	29
I	J	2	9	16	23	30
L	V	3	10	17	24	31
	S	4	11	18	25	
	D	5	12	19	26	

J	L		3	10	17	24
U	M		4	11	18	25
I	M		5	12	19	26
N	J		6	13	20	27
	V		7	14	21	28
	S	1	8	15	22	29
	D	2	9	16	23	30

J	L	1	8	15	22	29
U	M	2	9	16	23	30
I	M	3	10	17	24	31
N	J	4	11	18	25	
O	V	5	12	19	26	
	S	6	13	20	27	
	D	7	14	21	25	

A	L		5	12	19	26
O	M		6	13	20	27
U	M		7	14	21	28
I	J	1	8	15	22	29
N	V	2	9	16	23	30
	S	3	10	17	24	31
	D	4	11	18	25	

S	L		2	9	16	23	30
E	M		3	10	17	24	
P	M		4	11	18	25	
T	J		5	12	19	26	
E	V		6	13	20	27	
M	S		7	14	21	28	
B	D	1	8	15	22	29	

O	L		7	14	21	28
C	M	1	8	15	22	29
T	M	2	9	16	23	30
O	J	3	10	17	24	31
B	V	4	11	18	25	
R	S	5	12	19	26	
E	D	6	13	20	27	

N	L		4	11	18	25
O	M		5	12	19	26
V	M		6	13	20	27
E	J		7	14	21	28
M	V	1	8	15	22	29
B	S	2	9	16	23	30
E	D	3	10	17	24	

D	L		2	9	16	23	30
E	M		3	10	17	24	31
C	M		4	11	18	25	
E	J		5	12	19	26	
M	V		6	13	20	27	
B	S		7	14	21	28	
E	D	1	8	15	22	29	

 Ordures ménagères	 Tri sélectif	 Encombrants	 Sapins
---	--	---	--

APPORT VOLONTAIRE

Verres Les bouteilles, bocaux, pots et autres contenants alimentaires.

Ne sont pas acceptés : verres ménagers (verres de table, bouteilles de parfum, vases...), vaisselle, porcelaine, faïence.



Journaux - Revues - Magazines Les journaux et magazines doivent être déposés propres, secs et débarrassés des films plastiques.

Ne sont pas acceptés : papiers carbone, calques, plastifiés, papiers ou cartonnets salis (mouchoirs, papiers peints, essuie-tout).

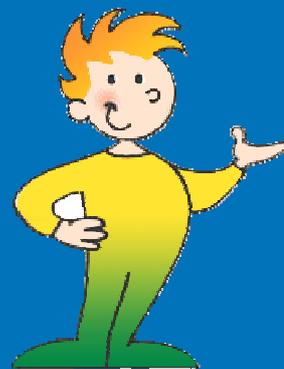


Vêtements - Textiles Les vêtements, chaussures, linge de maison et les petits articles de maroquinerie.

Ne sont pas acceptés : les vêtements sales et humides, les chiffons de ménage ou de bricolage, les toiles cirées, les tapis...



SIRMOTOM



DÉCHETTERIE DE VOULX

Route de Saint-Ange
77940 Voulx

Tél. : 01 60 96 90 04

HORAIRE D'HIVER
(DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS)

- Lundi : 9h à 12h30 / 13h30 à 18h
- Mardi : Fermé
- Mercredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 18h
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 13h30 à 18h
- Samedi : 9h à 12h30 / 13h30 à 18h
- Dimanche : 9h à 12h

HORAIRE D'ÉTÉ
(DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE)

- Lundi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
 - Mardi : Fermé
 - Mercredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
 - Jeudi : Fermé
 - Vendredi : 13h30 à 19h
 - Samedi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
 - Dimanche : 8h30 à 13h30
- Fermeture les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.



<http://www.sirmotom.fr>



SIRMOTOM

UNE NOUVELLE GESTION RAISONNÉE DES DÉCHETS



Après le tri sélectif et les composteurs, c'est au tour des poules de devenir un vecteur du développement durable. Une expérimentation est lancée par le SIRMOTOM, chargé de la collecte des déchets, pour trouver 40 foyers pouvant accueillir deux gallinacés.

À l'image de ce projet, l'innovation peut parfois simplement consister à reprendre une recette oubliée, et la remettre au goût du jour. Cette idée, que certains trouveront peut-être saugrenue, est partie de ce constat : les déchets putrescibles (soit 1/3 de notre poubelle d'ordures ménagères) étaient autrefois utilisés pour l'alimentation des poules. Cette pratique s'est progressivement perdue, mais l'idée reste d'actualité. Remettre au goût du jour cette tradition, à la fois écologique (réduction des déchets) et économique (production d'œufs) est un nouveau pas vers une gestion plus raisonnée des déchets.

Pourquoi cette opération ?

La poule est l'animal rustique par excellence, son régime alimentaire est très diversifié : épluchures de légumes, restes de repas... Auparavant présente dans les fermes, elle est aujourd'hui plus anecdotique. Et pourtant, elle n'a que des avantages : une poule peut pondre jusqu'à 200 œufs par an et demande peu d'entretien. Elle consomme en échange environ 150 kg de nourriture par an. L'excellent rapport avantages/inconvénients de cet animal a poussé un certain nombre de collectivités à l'utiliser dans le domaine des déchets, remettant au goût du jour des pratiques qui s'étaient peu à peu perdues.



Yves JEGO
Président du SIRMOTOM
Député-Maire
de Montereau-Fault-Yonne



Comment ça se passe ?

Cette pratique est encore peu développée, et les chiffres connus peu précis. Afin de développer la connaissance sur le sujet, il a donc été décidé de mener une expérimentation sur 6 mois, auprès de 40 foyers.

Les foyers volontaires seront dotés d'un poulailler, de deux poules et d'une balance pour effectuer des mesures. L'objectif est de quantifier la quantité de déchets détournée des ordures ménagères pour nourrir les gallinacés.

A la fin de la période d'expérimentation, le matériel sera gracieusement cédé à leurs nouveaux propriétaires pour qu'ils puissent poursuivre cette opération.

Le but de cette expérimentation est simple : fournir des poules à plusieurs familles test, et mesurer la quantité des déchets ménagers que les volatiles sont en mesure de recycler naturellement.

Cette opération vous intéresse ?

Si vous êtes intéressés par cette opération, rendez-vous sur le site internet du SIRMOTOM : <http://www.sirmotom.fr/> ou venez retirer votre dossier de candidature auprès du SIRMOTOM. S'il est retenu, nous vous contacterons pour assister à la réunion de lancement de l'opération.

Date limite de dépôt des candidatures : 9 décembre 2013

DISTRIBUTION DES CALENDRIERS - ATTENTION AUX ESCROQUERIES

Depuis plusieurs années, le SIRMOTOM constate de plus en plus d'escroqueries liées aux Calendriers des Eboueurs.

Nous vous prions de bien vouloir trou-

ver les photographies et date des débuts de passage relatif aux éboueurs habilités à distribuer les calendriers.

Les rippeurs sont munis d'une carte professionnelle VEOLIA, que vous pour-

rez réclamer lors du passage. En cas de refus de présentation de la carte, nous vous invitons à ne pas verser d'étrennes.



DANIEL GODET



REMY COGNARD



JEROME SYLVESTRE

LA DISTRIBUTION DES CALENDRIERS DEBUTERA LE 2 NOVEMBRE 2013

INFORMATIONS MUNICIPALES

SERVICES PRATIQUES

NUMEROS DE TELEPHONES ET SITES INTERNET UTILES

VIE PRATIQUE

URGENCES SANTE

SOS Médecins :
0 820 33 24 24
SOS Cardiologie :
01 47 07 50 50
SOS Psychiatrie
01 47 07 24 24
Sida Info Service :
0 800 840 800
Tabac Info Services
0 825 309 310
Drogue Info Service
0 800 23 13 13

VOYAGES

TRANSPORT :
www.aeroport.fr
Paris Orly :
01 49 75 15 15
Paris CDG :
01 48 62 22 80
SNCF :
www.voyages-sncf.fr
Eurostar :
0 892 35 35 39
Thalys :
0 825 84 25 97
RATP
www.ratp.fr
0 892 68 77 14
TAXIS PARISIENS

Taxis G7

www.taxisg7.fr
01 47 39 47 39

SERVICES

COMMUNICATIONS

Renseignements
France Telecom : 118 712
Pages Jaunes : 118 008
Le Numéro : 118 218

FRANCE TELECOM :

www.francetelecom.fr

BOUYGUES TELECOM :

www.bouyguestelecom.fr

ORANGE :

www.orange.fr

ANNUAIRES :

www.pagesjaunes.fr

Sur minitel : 3611

Codes postaux :

www.laposte.fr

Chronopost :

www.chronopost.fr

0 825 801 801

EDUCATION EMPLOI

www.education.gouv.fr

www.education.fr

Formation :

www.formatel.com

www.cned.fr

Emploi :

www.anpe.fr

RECHERCHES INFOS INTERNET

www.google.fr
www.bonweb.fr
www.voila.fr
www.yahoo.fr

ADMINISTRATION :

www.service-public.fr
www.journal-officiel.fr

COMMUNE DE VOULX :

<http://www.voulx.fr>



<https://www.facebook.com/voulx>



NUMEROS D'URGENCES

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17



Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigé vers les pompiers ou le SAMU.

Un numéro d'urgence national et gratuit , le **114**, est opérationnel pour rendre accessible les communication avec les services de secours (SAMU, sapeurs pompiers, police/gendarmerie) aux personnes sourdes et malentendantes.



LA LETTRE DE L'ETAT

LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE EUROPEEN

UN TITRE UNIFIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne.

Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux-roues de moins de 50 cm³.

UN TITRE SÉCURISÉ ET PLUS PRATIQUE

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré depuis le 16 septembre 2013.

DES AVANTAGES POUR LES USAGERS

Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduite. Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires. Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur le téléservice Télépoints : <https://tele7.interieur.gouv.fr> sera joint à l'envoi du permis de conduire.

Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe.

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

UN TITRE RENOUELABLE TOUS LES 15 ANS

Concernant le renouvellement périodique de tous les titres, la France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus

favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (C et D) ou soumi-



ses à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

C'est un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique (à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route). Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PUCE ?

Elle contient les seules et uniques informations visibles sur le titre : état civil du conducteur, photographie, date de délivrance et le numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire (port de lunettes, aménagement de véhicule...).

La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.

EST-CE QUE TOUS LES PERMIS DOIVENT ÊTRE CHANGÉS LE 16 SEPTEMBRE 2013 ?

NON. Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

FAUT-IL ALLER CHERCHER UN NOUVEAU PERMIS EN PREFECTURE ?

NON. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis ; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également.

QUAND LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE REMPLACERA-T-IL LES PERMIS ROSES ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu. Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

EST-CE QUE LE PERMIS A POINTS EXISTE TOUJOURS ?

Le principe du permis à points n'est pas remis en cause. Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le téléservice Télépoints : <https://tele7.interieur.gouv.fr>

INUTILE DE VOUS DÉPLACER

pour demander un nouveau permis de conduire.

Plus d'informations sur le site internet : www.interieur.gouv.fr/rubrique/demarches/permis_de_conduire



INFORMATIONS MUNICIPALES

RECENSEMENT 2014

NOUVELLE CAMPAGNE DE RECENSEMENT A PARTIR DU 16 JANVIER

« En 2014, tous les habitants de VOULX seront recensés. L'enquête de recensement sera organisée entre le 16 janvier et 15 février 2014. La Commune a recruté 5 agents recenseurs pour mener cette enquête.. L'identité des enquêteurs vous sera prochainement communiquée.



Population						
Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	1 152	1 247	1 296	1 548	1 763	1 739
Densité moyenne (hab/km ²)	91,4	99,0	102,9	122,9	139,9	138,0

GESTION DES COMPTES LOCAUX

UN INDICE DE QUALITE EN HAUSSE POUR L'ANNEE 2012



DIRECTION GÉNÉRALE DES

FINANCES PUBLIQUES

Comme chaque année, l'inspection des finances publiques informe les communes sur la qualité de leurs comptes sous la forme d'un indice (ICQL). L'Indice de qualité des comptes locaux pour l'exercice 2012 de la commune de Voulx, s'élève à **17.1** (sur 20) contre 16.6 en 2011. L'IQCL moyen pour l'ensemble des communes de Seine et marne s'établit quant à lui à 16.

Cet indice est composé de 4 domaines, regroupant les principales opérations, affectés d'un coefficient de pondération.

- 1) domaine A (pondération 4) = opérations de haut de bilan (classe 1 et 2)
- 2) domaine B (pondération 1) = opérations sur compte de tiers (classe 4 et 5)
- 3) domaine C (pondération 3) = opérations complexes (rattachement de charges, cessions, comptabilité de stocks, provisions,...etc)
- 4) domaine D (pondération 2) = délais sur mouvements (validation de l'item effectuée à certaines dates pour des opérations telles que l'enregistrement du budget primitif, la reprise de la balance d'entrée, la comptabilisation de certaines opérations d'ordre,...etc)

Son niveau élevé et en progression continue, met surtout en valeur le travail conjoint et la belle réactivité des services comptables de la commune ainsi que ceux de la trésorerie.

Félicitons nous de ces résultats dans un contexte économique difficile depuis plusieurs années déjà.



ELECTIONS MUNICIPALES 2014

UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR LES COMMUNES A PARTIR DE 1000 HABITANTS

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, lors des prochaines élections municipales de 2014, les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Le dépôt d'une **déclaration de candidature** est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au

sein des intercommunalités. La loi de 2013 instaure donc **l'élection directe**, dans le cadre des élections municipales, **des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux**.

Les trois villes les plus peuplées connaissent ce mode de scrutin (art. L271 s.). Ainsi, l'élection se fait par secteurs constitués chacun d'un arrondissement à **Paris** et à **Lyon**, et de deux à **Marseille**. On ne peut pas être candidat dans plusieurs secteurs. L'élection des conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement se fait en même temps et selon les mêmes règles, sur la même liste. (art. L272-5). C'est donc un dispositif à double étage.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BIENVENUE A

ASETMED

notre nouveau distributeur
de Matériel Médical

 **Matériel Médical**
ASETMED

Thierry HODONOU
Gérant
06 12 83 41 37

. VENTE
. LOCATION
. REPARATION

Tél.: 09 63 68 89 71
Fax: 01 64 22 45 40

4, rue de la Fontaine 77940 VOULX asetmed@orange.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

INCIVISME

DE NOUVELLES DEGRADATIONS AU PARC ROUX

- Dégradation des filets pare ballon du côté du city stade, filets brûlés ou coupés et la remise en état sera très coûteuse.

- Dégradation des filets des buts du city stade arrachés et également brûlés et coupés. Coût du changement des filets prévu dans les prochains jours 200 €

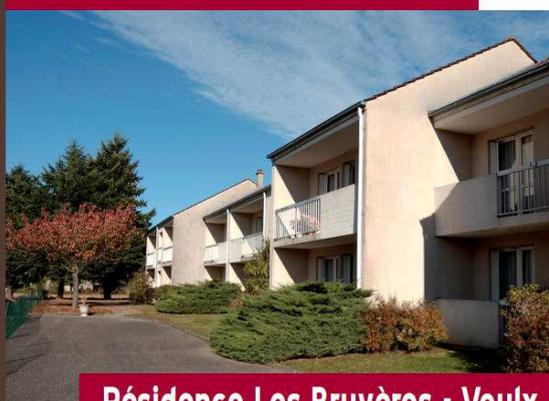
- Dégradation sauvage de l'aire de jeux des enfants réservée, nous le rappelons, aux 3 - 8 ans, la bordure en rondins de bois traités a été arrachée et cassée, des graviers et cailloux ont été mélangés au revêtement de sol spécial enfants et donc ce revêtement doit être changé. Coût total avec la réparation de l'entourage environ 3500 €

STOP A CES DÉGRADATIONS !!! ELLES COÛTENT CHER, SONT DANGEREUSES ET PRIVENT LES ENFANTS DU VILLAGE DE JOUIRE PLEINEMENT DES INSTALLATIONS MISES A LEUR DISPOSITION.



Association Les Bruyères

Maisons de retraite médicalisées



Résidence Les Bruyères - Vouix

■ EHPAD

- Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (maison de retraite médicalisée).

■ SÉJOURS PROPOSÉS

- Permanent
- Temporaire
- Accueil de jour

Une équipe à l'écoute des résidents

- Prise en charge personnalisée pour les personnes valides, semi valides et en perte d'autonomie

■ NOTRE RÉSIDENCE

- Chambres claires et spacieuses (30M²)
- Assistance para médicale 24H/24H
- Cuisine traditionnelle préparée sur place
- Animations quotidiennes proposées
- Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute.



Résidence Les Bruyères - Vouix

15 rue Massenet - 77940 Vouix
Tél : 01 64 31 02 51 - Fax : 01 64 31 01 96
email : secvouix@asso-lesbruyeres.org



INFORMATIONS MUNICIPALES

F. D. F. R 77

LA BRIE PAPOTE ! 4EME ÉDITION

Du 10 octobre 2013 au 21 décembre 2013 se tient la quatrième édition du festival « La Brie Papote ! ». Cet événement coordonné par la Fédération des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne a pour ambition de créer du lien entre les foyers et les habitants dans nos villages.

Cette année les événements se déroulent dans les communes de Blandy-les-Tours, Moisenay, Tousson, St Méry, Villecerf, Gouaix, La Chapelle-Rablais, St Germain Laxy et Bombon. Entre contes, pour petits et grands, jeux, formations, cinéma, débats et chansons à tex-

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne 4ème édition

Jeux
Contes
Débats
Cinéma
Formations
Concerts
Rencontres

Bombon Jeux, soirée conte et ciné-débat • Chartrettes Ciné-débat • Moisenay et St-Germain Laxy Dessert conte & conte dans les écoles • St Méry Chansons françaises • Villecerf Stage conte et apéro conté • Blandy- Les- Tours Formations • Voulton Le Mois du Film Documentaire • Tousson Exposition, documentaire & Chansons • Gouaix Ciné- débat • La Chapelle- Rablais Ciné- débat • Moisenay Ciné- débat

La Fédération des Foyers Ruraux de Seine et Marne présente:

La Brie Papote!
Rencontres autour de la parole
du 12 octobre au 21 décembre 2013
Infos: www.fdr77.org - 01 64 64 28 21

avec la participation (logos) actuels des Foyers Ruraux de Bombon, Moisenay, Tousson, Gouaix, La Chapelle-Rablais, Song Song Song de l'Espace Multiculturel de Chartrettes, de Les Arts en Brive, de l'Espace Jeunes de Châteaufort en Brive, des écoles de Moisenay et St-Germain-Laxy.

te, vous y trouverez forcément votre place.

Plus d'associations et de communes impliquées que l'an dernier, plus d'évènements, des initiatives plus variées... Que demander de plus ? Que le public soit au rendez-vous. Alors à très bientôt pour de belles rencontres autour de la parole...



JOYEUX ANNIVERSAIRE !

MME GRAIS A FETE SES CENT ANS A LA MAISON DE RETRAITE DE VOULX

C'est en compagnie de ses enfants, petits enfants que Georgette Grais a fêté ses cent ans à la maison de retraite de Voulx le 17 août 2013.

M. le Maire était également présent pour lui adresser ses félicitations au nom du conseil municipal de Voulx. L'occasion de partager un agréable moment avec Mme Grais, sa famille, les résidents et le personnel de la résidence.



TRAVAUX

LA REFECTION DES VOIRIES SE POURSUIT

Comme vous le savez, notre commune a défini depuis 2008 un programme pluriannuel de rénovation des voiries. Le planning de ces réfections a été établi selon plusieurs critères tels que le niveau de dégradation des voiries, l'importance et le type de trafic qui les concerne. Un autre critère de choix tout aussi important, est la nécessité où non de procéder au déplombage du réseau d'eau existant sous ces chaussées. Afin de ne pas avoir à recasser les rues à court terme et générer des investissements inutiles, celles ne nécessitant qu'une rénovation des revêtements ont été traitées en priorité.

Les travaux de cette automne ont commencé le 14 octobre par la remise en état du pont des Foulons. Ce pont en mauvais état depuis plusieurs années nécessitait une intervention urgente afin de ne pas mettre en danger la circulation des riverains. L'intervention a duré de 3 semaines et nous remercions les riverains pour leur patience et leur compréhension.

Ce chantier a été suivi par la réfection du chemin des Foulons en amont du pont (sur la partie allant du pont à l'avenue du Général De Gaulle).

Plusieurs réfections de chaussées ont été effectuées parallèlement au che-

min des Foulons :

- une partie de la rue de la Mare
- le Chemin de Chevy utilisé par de nombreux Voulxois en dehors des riverains est maintenant communal
- une partie de la rue Massenet et le carrefour avec le chemin de Beauregard
- le chemin de Richebourg avec création de trottoirs parking afin de mettre en valeur notre zone artisanale qui en a bien besoin.



LA MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE S'ACHEVE

Modernisation de notre éclairage public : sur les 70 lanternes qu'il restait à changer 42 ont été changées cet été, le reste sera changé dans les jours à venir.

L'ensemble a été subventionné à hauteur de 80 % par le SIER.

Nous disposons désormais d'un réseau d'éclairage plus efficace avec une consommation moindre.

